

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	12
Contre :	1
Abstention :	1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 02/10/2026
Et Publication ou notification du :
02/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 25 septembre 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Absente excusée : Mme GOUSSAIN Marie-Rose

Absent ayant donné procuration : M BARRE Emmanuel à M RAFFEGEAU Hugues

Secrétaire de séance : M Olivier LECLERC

N°2026/067 – FINANCE PUBLIQUE : SUBVENTION ASSOCIATIONS ANNEE 2026 – COMPLEMENT

Par lettre du 23 juillet 2026, la société des courses de l'hippodrome de Maure de Bretagne sollicite auprès de la commune une subvention de fonctionnement pour l'année 2026.

En effet, la société des Courses, qui est une association de loi 1901 à but non lucratif, gère cet équipement sportif et touristique à rayonnement national et s'engage de par son activité à promouvoir le territoire. L'hippodrome fait partie du réseau « ambassadeur » du territoire en diffusant l'information touristique de l'Office des Vallons de Vilaine dont elle est membre du conseil d'exploitation de l'office de tourisme depuis janvier 2024.

De plus, l'hippodrome a une connexion avec la filière économique et agricole du territoire. Un entraîneur est installé sur la commune de Les Brulais et utilise quotidiennement la piste de Trot pour son activité.

Enfin, cette subvention est sollicitée pour permettre d'entretenir les infrastructures afin de maintenir l'hippodrome en 1^{ère} catégorie et accueillir des événements avec une visibilité nationale sur le territoire. Ces événements sont relayés dans les médias (radios, presse, télévision, réseaux sociaux). Cet hippodrome a un intérêt économique et touristique certain faisant partie des 3 hippodromes bretons de 1^{ère} catégorie (avec Saint-Malo et Saint-Brieuc). **Il a reçu en 2025, 9 réunions hippiques pour 11 000 visiteurs.**

De plus en plus, cet équipement s'ouvre à d'autres événements économiques, culturels et divers ouverts au grand public ou privatifs : **30 événements en 2025 soit des produits des concessions et locations est de 40 314,84€ en 2025 (41 268,87€ en 2024 et 20 944,68€ en 2023).**

Tableau évolution des comptes de résultats ces dernières années :

Année	2022	2023	2024	2025
Total Produits	503 098,62€	499 051,49€	508 888,95€	543 050,66€
Dont produit des concessions et locations		20 944,68€	41 268,87€	40 314,84€
Total charges	534 986,28€	531 917,60€	455 961,87€	508 465,31€
Résultat	- 31 887,66€	- 32 866,11€	+ 52 927,08€	+ 34 858,35€

L'explication principale de la différence entre le bénéfice en 2024 et 2025) et le déficit en 2023 concerne la dotation aux amortissements et aux dépréciation (c'est-à-dire une diminution des amortissements par rapport à l'année précédente) qui est de 41 584,27€ en 2025 et 37 146,00€ en 2024 alors qu'elle est de 130 899,57€ en 2023.

L'hippodrome a également une charge d'impôts, taxes et versements assimilés, qui sont d'un montant de 10 826,88€ dont ceux-ci-dessous sur la commune de Les Brulais :

- Total revenu imposé pour la part communale Propriétés bâties : $16\,315\text{€} \times 37,05\% = 6\,044,70\text{€}$
- Total revenu imposé pour la part communale Propriétés non bâties : $1\,859\text{€} \times 46,98\% = 873,35\text{€}$

Enfin, VHBC qui touche également le prélèvement sur les paris hippiques que Val d'Anast lui a transféré, verse une subvention (20 650,00€ en 2026, 21 000,00€ en 2025) à l'hippodrome dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Il revient aux conseillers municipaux présents de se prononcer en faveur ou non d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 600,00€ à la société des courses de l'hippodrome de Maure de Bretagne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, débattu sur le sujet, et à la majorité (12 Voix Pour, 1 Voix Contre (M. Dominique DANION) et 1 Abstention (M. Eric DUHEN)) :

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement pour l'année 2026 d'un montant de 10 600€ à la société des courses de l'hippodrome de Maure de Bretagne,
- **CERTIFIE** que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif de la commune pour l'année 2026 à l'article 65748.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 2 octobre 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

